



## Suspension permis pour violence

Par **sebastien23**, le **13/01/2015** à **18:54**

Bonsoir

lors d'une altercation (on en est venu aux mains) avec mon ex beau frère, j'ai été jugé (à défaut) car je n'ai jamais reçu de convocation ... A ce jour 1 an après je reçois une décision judiciaire relative au permis de conduire avec pour infractions "violence n'ayant entraîné aucune incapacité de travail" qui donne ce résultat de décision judiciaire : 100 €d'amende et 1 mois de suspension de permis ... ma question est pourquoi j'ai une suspension de permis alors que cela s'est passé au domicile et de plus ayant un emploi puis je faire appel de cette décision ? Merci par avance ...